

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-neuvième session

Durban, Afrique du Sud  
10 – 17 juillet 2005

**Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du Comité du patrimoine mondial pour la 15e Assemblée générale des États parties**

## RÉSUMÉ

L'article 29.3 de la *Convention du patrimoine mondial* précise que « Le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ».

Le présent document constitue pour le Comité le projet de rapport à présenter à la Conférence générale. Ce rapport contient des informations sur les principales activités et décisions du Comité du patrimoine mondial depuis la 14e Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, tenue les 14 et 15 octobre 2003. L'information concernant la 29e session du Comité du patrimoine mondial sera intégrée après la clôture de cette session.

Il est demandé au Comité de prendre note du fait que le Secrétariat de la Conférence générale a demandé que le rapport (qui sera disponible dans les six langues officielles de l'UNESCO) ne dépasse pas six pages. Ce rapport sera inclus dans les « rapports statutaires des comités et conseils intergouvernementaux de l'UNESCO soumis à la Conférence générale, et les rapports des conférences gouvernementales, régionales et internationales » (33 C/REP\_\_) et ne demandera pas de décision de la part de la Conférence générale.

**Projet de décision : 29 COM 6, voir au point III.**

## **I. Vue d'ensemble et structure de ce document**

1. Ce document est destiné à fournir à la Conférence générale de l'UNESCO une information concernant les principales activités et les décisions du Comité du patrimoine mondial depuis la 14e Assemblée générale des États parties (14-15 octobre 2003) pour la mise en œuvre de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel mondial* (ci-après dénommée *Convention du patrimoine mondial*).
2. Pour mieux présenter les diverses informations contenues dans ce document, les principales activités et les décisions du Comité ont été regroupées selon les objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial. Ces objectifs stratégiques, adoptés par le Comité lors de sa 26e session (Budapest, 2002), sont les suivants :
  - a) Renforcer la **crédibilité** de la Liste du patrimoine mondial ;
  - b) Assurer la **conservation** efficace des biens du patrimoine mondial ;
  - c) Favoriser le développement d'un renforcement effectif des **capacités** dans les États parties ;
  - d) Développer la sensibilisation du public, la participation et l'appui au patrimoine mondial par la **communication**<sup>1</sup>.

## **II. Informations générales**

### **A. Nombre d'États parties à la *Convention du patrimoine mondial***

3. 180 États parties (en mai 2005)<sup>2</sup>. Les États qui ont adhéré à la *Convention du patrimoine mondial* depuis la 14e Assemblée générale (septembre-octobre 2003) sont : le Lesotho, le Sierra Leone, Tonga, Trinité-et-Tobago.

### **B. Membres actuels du Comité du patrimoine mondial**

4. 21 membres : Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Chili, Chine, Colombie, Egypte, Fédération de Russie, Inde, Japon, Koweït, Liban, Lituanie, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie.

### **C. Membres du Bureau du Comité du patrimoine mondial depuis novembre 2003**

<b>NOV 2003 - JUILLET 2004</b>	<b>JUILLET 2004 - JUILLET 2005</b>	<b>JUILLET 2005 - ?</b>
Chine (Président : M. Zhang Xincheng)	Afrique du Sud (Président : M. Themba Wakashe)	[Colonne à compléter à l'issue de la 29e session du Comité]
Afrique du Sud (Rapporteur : Mme Louise Graham)	Argentine (Rapporteur : M. Ariel Gonzalez)	
Argentine	Colombie	
Nigeria	Liban	
Oman	Nouvelle-Zélande	
Sainte-Lucie	Nigeria	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Portugal	

<sup>1</sup> Voir la décision **26 COM 17.1**.

<sup>2</sup> La liste des États parties à la *Convention du patrimoine mondial* est disponible à l'adresse Internet suivante <http://whc.unesco.org/en/statesparties>

#### D. Mandat des membres du Comité du patrimoine mondial :

5. Le mandat des membres du Comité du patrimoine mondial est le suivant :

Jusqu'à la **fin de la 33e session de la Conférence générale de l'UNESCO (2005)** : Afrique du Sud, Argentine, Chine, Colombie, Égypte, Fédération de Russie, Liban, Nigeria, Oman, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie.

Jusqu'à la **fin de la 34e session de la Conférence générale de l'UNESCO (2007)** : Bénin, Chili, Inde, Japon, Koweït, Lituanie, Norvège, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas.

#### E. Nombre de sièges au Comité du patrimoine mondial réservés aux États parties sans biens sur la Liste du patrimoine mondial

6. Conformément à l'article 14.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale des États parties à la *Convention du patrimoine mondial*, un certain nombre de sièges peut être réservé aux États parties ne possédant pas de biens sur la Liste du patrimoine mondial, sur décision du Comité du patrimoine mondial à la session qui précède l'Assemblée générale (voir le projet de décision ci-après).

#### F. Réunions statutaires du patrimoine mondial depuis la 14e Assemblée générale (14-15 octobre 2003)

SESSION	LIEU	DATES	DOCUMENTS PRÉPARÉS
28e session du Comité du patrimoine mondial (28 COM)	Suzhou, Chine	28 juin-7 juillet 2004	29 doc. de travail / 15 doc. d'information (WHC-04/28 COM/)
7e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial (7 EXT.COM)	UNESCO	6-11 décembre 2004	28 doc. de travail / 6 doc. d'information (WHC-04/7 EXT.COM/)
29e session du Comité du patrimoine mondial (29 COM)	Durban, Afrique du Sud	10-17 juillet 2005	29 doc. de travail / 11 doc. d'information (WHC-05/29 COM) <sup>3</sup>
<b>TOTAL : 86 documents de travail / 32 documents d'information : 118 documents au total</b>			

#### G. Révision des *Orientations* :

7. Compte tenu du fait que certaines des dispositions de la 6e session extraordinaire n'avaient pas été totalement reflétées dans le projet révisé et qu'il était nécessaire d'améliorer encore ce projet, la date limite du 1er mars 2004, fixée par la décision **27 COM 10**, n'a pu être respectée.
8. Un travail supplémentaire de rédaction a également été nécessaire pour inclure les décisions de la 28e session, conformément à la demande du Comité. Le Centre – en étroite consultation avec la Présidente de la 27e session, le Rapporteur de la 6e session du Comité et les organisations consultatives – a terminé le projet final des *Orientations* révisées.
9. La Présidente, en coopération avec le Centre, a présenté plusieurs questions (Listes indicatives, propositions d'inscription transfrontalières, analyses comparatives, photos et produits audiovisuels, date d'entrée en application) au Comité pour approbation lors de la 7e session extraordinaire (décision **7 EXT.COM 4A**). Compte tenu des décisions du Comité, la Présidente de la 27e session du Comité du patrimoine mondial a approuvé le texte révisé des *Orientations* en son nom.

<sup>3</sup> A actualiser à l'issue de la 29e session du Comité du patrimoine mondial.

10. Comme cela avait été décidé, les *Orientations* révisées sont entrées en vigueur le **2 février 2005**, étant entendu que les dispositions sur le format des propositions d'inscription s'appliqueront aux propositions d'inscription à examiner à partir de 2007 (décision **7 EXT.COM 4A**).

#### **H. Changements dans les méthodes de travail du Comité :**

11. À sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004), le Comité a créé un groupe de travail chargé de débattre des propositions visant à améliorer ses méthodes de travail actuelles. Le groupe de travail terminera son mandat à la 29e session du Comité (Durban, 2005) (décision **7 EXT.COM 4B.3**).
12. Le Comité a également décidé, à titre expérimental et à partir de la 29e session, de poursuivre la pratique actuelle de tenir une session annuelle ordinaire du Comité, avec la possibilité de réunir une session extraordinaire si le nombre de points non examinés de l'ordre du jour le justifie, et de créer un organe subsidiaire non limitatif chargé des questions administratives et financières, qui travaillera en même temps que les séances plénières (décision **7 EXT.COM 4B.1**).

#### **I. Renforcer la CREDIBILITE de la Liste du patrimoine mondial**

##### *Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial :*

13. La décision prise par le Comité à sa 24e session (Cairns, 2000), de limiter à 30 le nombre de nouvelles propositions d'inscription à étudier chaque année (avec un maximum d'une proposition d'inscription pour les États parties qui ont déjà des biens sur la Liste du patrimoine mondial), a été revue par la 28e session du Comité (Suzhou, 2004). Celle-ci a décidé, à titre expérimental et transitoire, de fixer à 45 la limite annuelle du nombre de propositions d'inscription à étudier chaque année, et d'étudier jusqu'à deux propositions d'inscription complètes par État partie, sous réserve qu'au moins une de ces propositions d'inscription concerne un bien naturel. Ce mécanisme s'appliquera à la 30e session du Comité du patrimoine mondial (2006).

##### *Inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial depuis la 14e Assemblée générale (14-15 octobre 2003) : [À actualiser à l'issue de la 29e session du Comité]*

Région	Nouveaux biens culturels	Nouveaux biens naturels	Nouveaux biens culturels et naturels	Total
Afrique	2	1		3
États arabes	2			2
Asie / Pacifique	10	1		11
Europe / Amérique du Nord	14	2		16
Amérique latine / Caraïbes	1	1		2
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>5</b>		<b>34</b>

14. Le nombre total de biens sur la Liste du patrimoine mondial<sup>4</sup> en juin 2005 s'élève à 788 (611 biens culturels, 154 biens naturels et 23 biens mixtes). Ces biens sont situés dans 134 États parties (ce qui signifie que 46 États parties n'ont pas de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial). Cent quarante-cinq États parties ont présenté des Listes indicatives de

<sup>4</sup> Pour la Liste du patrimoine mondial, voir : <http://whc.unesco.org/en/list>

biens qu'ils pourraient décider de proposer pour inscription dans les années à venir.

***Inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis la 14e Assemblée générale (14-15 octobre 2003)***

Session du Comité	Nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril	Nombre de biens retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril
<b>28 COM (2004)</b>	3 (Cathédrale de Cologne (Allemagne) ; Bam et son paysage culturel (Rép. islamique d'Iran) ; Ruines de Kilwa Kisiwani et Ruines de Songo Mnara (Rép. Unie de Tanzanie)	3 (Angkor, (Cambodge) ; Fort de Bahla (Oman) ; Parc national des Monts Rwenzori (Ouganda).

15. Le nombre total de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril en mai 2005 s'élève à 35 (19 biens culturels et 16 naturels)<sup>5</sup>. Ces biens sont situés dans 29 États parties.

***Rapports sur l'état de conservation de biens du patrimoine mondial étudiés par le Comité depuis la 14e Assemblée générale (14-15 octobre 2003)***

28 COM	LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
Afrique	14	10
États arabes	6	12
Asie/Pacifique	8	28
Europe/Amérique du Nord	3	49
Amérique latine/Caraïbes	3	23
Jérusalem	1	
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>122</b>

***Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible :***

16. Des réunions et des ateliers internationaux, interrégionaux et régionaux ont eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale (une liste complète de ces activités figure dans le document *WHC-05/29.COM/5*), y compris la *Réunion spéciale d'experts de la Convention du patrimoine mondial : le concept de valeur universelle exceptionnelle* qui s'est tenue à Kazan, Tatarstan, Fédération de Russie (6-9 avril 2005). Les recommandations de cette réunion figurent dans le document *WHC-05/29.COM/9*.
17. En outre, le Comité, à sa 28e session (Suzhou, 2004) a noté avec intérêt les résultats des analyses de la Liste du patrimoine mondial effectuées par l'ICOMOS et l'UICN. Il a demandé aux deux organisations consultatives de terminer leurs analyses des Listes indicatives et de poursuivre leurs études thématiques.

**J. Assurer la CONSERVATION effective des biens du patrimoine mondial**

***Assistance internationale (AI) du Fonds du patrimoine mondial approuvée depuis la 14e Assemblée générale (14-15 octobre 2003)<sup>6</sup>:***

RÉGIONS	NOMBRE D'ÉTATS PARTIES DEMANDEURS D'AI	NOMBRE DE DEMANDES	MONTANT TOTAL APPROUVÉ (en dollars)

<sup>5</sup> La Liste du patrimoine mondial en péril est consultable sur Internet à : <http://whc.unesco.org/en/danger>

<sup>6</sup> En juin 2005.

Afrique	20	26	<b>503,857</b>
États arabes	8	13	<b>320,900</b>
Asie et Pacifique	17	24	<b>495,526</b>
Europe et Amérique du Nord	2	1	<b>12,000</b>
Europe centrale et orientale	9	10	<b>143,282</b>
Amérique latine et Caraïbes	7	16	<b>341,905</b>
Global	néant	4	<b>195,000</b>
<b>TOTAL</b>	63	94	<b>2,012,470</b>

***Rapports périodiques :***

18. À sa 28e session (Suzhou, 2004), le Comité a étudié le Rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (avec 109 biens du patrimoine mondial). Le Rapport et le Plan d'action du patrimoine mondial 2004-2014 ont été approuvés par le Comité (décision **28 COM 16**).
19. À sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004), le Comité a également pris acte de l'avancement de la mise en œuvre du programme régional pour les États arabes, l'Afrique et la région Asie-Pacifique, et de la réponse apportée aux besoins prioritaires identifiés dans le Rapport périodique de ces régions.
20. À sa 29e session (Durban, 2005), le Comité va étudier la présentation du Rapport périodique pour l'Amérique du Nord et la première section du rapport périodique pour l'Europe (2005). Il étudiera également le Rapport d'avancement sur la préparation de la deuxième section du Rapport périodique pour l'Europe (2006).

***Activité spéciale en faveur du patrimoine mondial en Iraq :***

21. Un projet de sauvegarde et de conservation du patrimoine culturel iraquien a été lancé en septembre 2004 par le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Bureaux de l'UNESCO à Amman et Bagdad, et avec le généreux soutien financier de la Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF).
22. La première phase de ce projet a consisté en un « Atelier de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* pour les spécialistes irakiens », à Amman, Jordanie. Le but était d'informer les experts irakiens sur la *Convention du patrimoine mondial*, ses objectifs et ses procédures. L'atelier a réuni des représentants d'institutions nationales irakiennes chargées de la préservation du patrimoine culturel et naturel.
23. Lors de la seconde phase du projet, le Conseil d'État iraquien des Antiquités, le Centre du patrimoine mondial et la NWHF travailleront en commun à la préparation du dossier de proposition d'inscription de l'un des sites figurant sur la Liste indicative de l'Iraq, pour présentation au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO avant le 1er février 2006. Le bien de Samara a été sélectionné par les autorités irakiennes pour cet exercice.

***Activités spéciales de protection du patrimoine culturel et naturel palestinien :***

24. Des activités visant à préserver le patrimoine culturel et naturel palestinien, ont été mises en place à la suite des décisions **26 COM 6.1**, **26 COM 6.2** et **26 COM 24.2.5** (Budapest, 2002), confirmées par les décisions **27 COM 5.2** et **28 COM 17 B.II**, et exécutées essentiellement par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah. Ces activités se poursuivent et sont décrites dans le document *WHC-05/29.COM/11D*.

***Patrimoine congolais en péril :***

25. Une manifestation spéciale de trois semaines de sensibilisation et de collecte de fonds a été organisée en faveur des cinq biens du patrimoine mondial de République démocratique du Congo, au Siège de l'UNESCO du 9 au 26 septembre 2004.

***Conférences et colloques internationaux :***

26. Plusieurs conférences et symposiums ont été organisés sur différents sujets relatifs au patrimoine mondial par le Centre du patrimoine mondial ou avec l'assistance du Centre (une liste complète de ces activités figure dans le document *WHC-05/29.COM/5*), y compris :
- la conférence internationale *Patrimoine mondial et architecture contemporaine – Gérer le paysage urbain historique*, qui s'est tenue à Vienne, Autriche, du 12 au 14 mai 2005 (le « Mémoire de Vienne » figure dans le document *WHC-05/29.COM/5*) ;
  - un colloque international intitulé *Conserver la diversité culturelle et biologique : le rôle des sites naturels sacrés et des paysages culturels*, qui s'est tenue à Aichi, Japon, du 30 mai au 2 juin (la « Déclaration de Tokyo » figure dans le document *WHC-05/29.COM/5*).

**K. Favoriser le développement d'un renforcement effectif des CAPACITES dans les États parties**

***Stratégie globale de formation :***

27. Le Centre du patrimoine mondial a continué à promouvoir le développement de mesures efficaces de renforcement des capacités avec des cours de formation, des séminaires et autres activités de coopération technique et des ateliers de conservation sur site (une liste complète de ces activités figure dans le document *WHC-05/29.COM/5*).

***Activités éducatives :***

28. Plusieurs ateliers et cours de formation internationaux et régionaux ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial ou avec son assistance pour développer des activités éducatives relatives au patrimoine mondial (une liste complète de ces activités figure dans le document *WHC-05/29.COM/5*).
29. Le *Kit pédagogique sur le patrimoine mondial aux mains des jeunes à l'usage des enseignants* est maintenant disponible en hindi, en tagalog et en kiswahili, ce qui porte à 24 le nombre total de versions linguistiques.

**L. Augmenter la sensibilisation, l'implication et le soutien du public à l'égard du patrimoine mondial par la COMMUNICATION**

***Sensibilisation :***

30. Une manifestation spéciale d'une journée, intitulée Programme de tourisme durable du patrimoine mondial : l'écotourisme pour les communautés et la conservation sur les sites du patrimoine mondial a été organisée le 11 mars, dans le cadre de la Foire internationale annuelle du Tourisme (ITB) à Berlin, Allemagne, pour épauler le programme sur le tourisme durable. Le Centre du patrimoine mondial a commencé en outre à travailler avec le célèbre photographe brésilien Sebastião Salgado, pour son dernier projet *Genesis* qui cherche à illustrer des aspects encore vierges de la nature et de l'humanité, et à montrer comment l'humanité et la nature ont coexisté dans un équilibre écologique.

***Publications :***

31. Un travail important se poursuit sur le site Internet du Patrimoine mondial pour améliorer la communication avec tous les publics. L'équipe du Système de gestion de l'information évalue

en permanence les besoins des utilisateurs pour y répondre et les demandes orientent son développement. Le site Internet est consultable à : <http://whc.unesco.org>

32. Des articles et des entretiens sur le patrimoine mondial ont été publiés à la suite d'un travail avec des importants médias internationaux et nationaux.
33. Cinq nouvelles publications ont paru dans la série des *Cahiers du patrimoine mondial*, huit numéros de *La Lettre du patrimoine mondial* et huit numéros de la *Revue du patrimoine mondial* ont été publiés. Le *Dossier d'information* a été révisé et actualisé et la *Carte du patrimoine mondial 2004/2005* a été publiée et diffusée. Le *Calendrier du patrimoine mondial* (en coopération avec Panasonic) et l'*Agenda du patrimoine mondial 2005* ont également été publiés.

#### ***Accords bilatéraux avec des États parties<sup>7</sup> :***

34. Des accords bilatéraux en faveur du patrimoine mondial ont été signés avec les Gouvernements australien, belge, britannique, espagnol, italien, néerlandais, néo-zélandais, norvégien et portugais. Les accords-cadres actuels entre l'UNESCO et les Gouvernements français et japonais respectivement, continuent à avoir des retombées positives pour les biens du patrimoine mondial.
35. L'*Open Initiative* entre l'UNESCO et l'Agence spatiale européenne, signée en 2003, a évolué et regroupe maintenant l'Agence spatiale canadienne, l'Académie chinoise des Sciences et la Comisión Nacional Argentina del Espacio (CONAE). Un accord avec la NASA a été signé en 2005.

#### ***Partenariats :***

36. L'Initiative de Partenariats du patrimoine mondial, maintenant dénommée PACTe (Partenariats pour la conservation), a été lancée à titre expérimental à la fin de 2002<sup>8</sup>. Elle a pour objectif d'établir un réseau efficace de coopération internationale entre les biens du patrimoine mondial, y compris pour des actions de conservation et des activités de sensibilisation liées aux quatre objectifs stratégiques du Comité. Un cadre réglementaire a été établi pour les partenariats et présenté au Comité à sa 29e session (Durban, 2005). Les partenariats actuels avec la Fondation des Nations Unies et un réseau d'organisations de protection de la nature et d'entreprises du secteur des médias continuent d'évoluer. De nouveaux partenariats établis au cours de l'exercice biennal 2004 - 2005 incluent la Banque japonaise pour le développement international, des ONG comme The Nature Conservancy et l'Earthwatch Institute, et des organisations du secteur privé comme Hewlett-Packard Europe, All Nippon Airways et la Calyon Bank<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Le document *WHC-05/29.COM/13* dresse une liste des accords bilatéraux avec des États parties.

<sup>8</sup> Décisions **26 COM 17C** et **7 EXT.COM 12**.

<sup>9</sup> Le document *WHC-05/29.COM/13* dresse une liste complète de tous les partenariats actifs en mai 2005.

### **III. Projet de décision**

#### **Projet de décision 29 COM 6**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant étudié le document **WHC-05/29.COM/6**,*
2. *Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de transmettre le rapport figurant dans ce document, tel qu'amendé, au Secrétariat de la Conférence générale afin qu'il soit soumis à la Conférence générale de l'UNESCO à sa 33e session (UNESCO, octobre 2005) ;*
3. *Décide, conformément à l'article 14.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, de réserver un siège au sein du Comité du patrimoine mondial qui sera élu par l'Assemblée générale à sa 15e session (UNESCO, octobre 2005), pour un Etat partie n'ayant pas de site sur la Liste du patrimoine mondial.*